

Demande d'agrément d'une association d'usagers du système de santé



Vous êtes une association une union d'associations

Code de la santé publique : art. L.1114-1 et R. 1114-1 à 17

Arrêté n° 21 du 17/01/2006 publié au J.O. du 01/02/2006

Fiche A

Le dossier de demande d'agrément est composé de ce formulaire et des pièces devant l'accompagner listées en page 4.

Pour les unions d'associations, le dossier sera complété par une Fiche B pour chaque association affiliée à l'union, dûment renseignée.

Ce dossier sera adressé en 3 exemplaires et en envoi recommandé :

- pour un agrément national, au Ministre chargé de la santé - Direction générale de la santé (DGS)

- pour un agrément régional, au directeur général de l'Agence Régionale de la Santé (ARS)

L'autorité administrative compétente dispose d'un délai de 6 mois pour prendre une décision et la notifier.

Si cette demande n'est pas votre première demande, indiquez ci-dessous le(s) numéro(s) d'agrément que vous auriez déjà obtenu(s)

► L'association ou l'union ci-dessous :

Nom de l'association ou de l'union et sigle (le cas échéant)		N° SIRET (s'il existe) <input style="width: 100%;" type="text"/>	
Date de création : <input style="width: 100%;" type="text"/>			
Personne à contacter : Nom et N° téléphone		Tél. <input style="width: 100%;" type="text"/>	
Adresse du siège social (ou cachet)	Téléphone <input style="width: 100%;" type="text"/>		
	Fax <input style="width: 100%;" type="text"/>		
Code postal et Commune <input style="width: 100%;" type="text"/>	Adresse du site Internet (s'il existe) <input style="width: 100%;" type="text"/>		
Adresse e-mail <input style="width: 100%;" type="text"/>			

L'association ou l'union a-t-elle été reconnue d'utilité publique ? OUI NON

Combien d'assemblées générales avez-vous tenu ces 3 dernières années ? Nombre de membres cotisants

Avez-vous participé à des instances en tant que représentante des usagers ces 3 dernières années ? OUI NON

Principales sources de financement Cotisations Subventions publiques Dons et legs Financements privés

Région où l'association ou l'union demande un agrément	<input style="width: 100%;" type="text"/>
Nombre de cotisants dans la région où l'agrément est demandé	<input style="width: 100%;" type="text"/>

► sollicite un agrément régional ► sollicite un agrément national

pour un agrément régional, mentionnez la région concernée

Si une demande a été présentée dans d'autres régions, précisez lesquelles

1 Citez les principales actions que vous avez menées ces 3 dernières années concernant :

- 1.1 La promotion des droits des personnes malades et des usagers du système de santé
- 1.2 La prévention, l'aide et le soutien
- 1.3 La formation (indiquez le nombre de sessions et de participants par session)
- 1.4 L'information

Objectifs	Types d'actions menées	Publics visés

Objectifs	Types d'actions menées	Publics visés

(le cas échéant continuez sur une feuille portant le nom de l'association et la mention : Fiche A p. 3/4)

2 Citez les principales actions que vous avez menées ces 3 dernières années concernant :

2.1 La participation à l'élaboration des politiques de santé publique

2.2 La représentation des usagers du système de santé dans les instances hospitalières ou de santé publique

Thèmes	Types de participation

Thèmes	Types de participation

► **Composition du dossier à joindre :**

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Copie des statuts - Copie de la publication au Journal Officiel - Composition des instances dirigeantes - Rapport financier des 3 dernières années | <ul style="list-style-type: none"> - Rapport moral (s'il existe) - Rapport d'activité des 3 dernières années - Budget prévisionnel pour l'année en cours (s'il existe) - La liste des publications de l'association |
|---|---|

Date de la demande d'agrément :

□ □ □ □ □ □ □ □ □ □

Je déclare sur l'honneur l'exactitude des informations de ce dossier, et que l'association présente les garanties d'indépendance prévues à l'article R. 1114-4. du Code de la santé publique

Art. R. 1114-4. Les statuts, financements et conditions d'organisation et de fonctionnement de l'association ne doivent pas être de nature à limiter son indépendance. En particulier, l'indépendance de l'association doit être garantie à l'égard des professionnels de santé, établissements de santé, services de santé et organismes dans lesquels sont réalisés des actes individuels de prévention, de diagnostic ou de soins ainsi que des producteurs, exploitants et fournisseurs de produits de santé.

Fausse déclarations

En cas de fausses déclarations constatées après délivrance de l'agrément, la Commission nationale d'agrément décidera du maintien ou du retrait de cet agrément.

Signature du président ou de la présidente
(ou de son représentant légal)

IMPORTANT

Imprimez cette page pour suivre les instructions

Pour renseigner ce formulaire à l'écran :

- 1** - Enfoncez la touche **TAB** : vous pourrez avec cette touche descendre d'une zone de remplissage à la suivante. Vous passerez aussi dans les cases à cocher, que vous pourrez cocher avec la touche **ENTRÉE**.
- 2** - Pour remonter d'une zone à l'autre : **MAJ+TAB**.
- 3** - Vous pouvez également **cliquer** directement dans les zones à renseigner et dans les cases à cocher choisies.
- 4** - Pour **décocher** une case non obligatoire : cliquer dans la case ou appuyer sur la touche **ENTRÉE**.
- 5** - Afin de n'oublier aucune réponse **obligatoire**, cliquez sur le bouton **VALIDER** (en bas de la page 4) qui affichera les zones non renseignées.
- 6** - Lorsque vous imprimerez, **décochez** dans la fenêtre **IMPRIMER** la case "Commentaires" ou "Annotations".
- 7** - N'oubliez pas la **SIGNATURE** (à la main) dans la zone prévue.
- 8** - En bas de la page 4, un bouton **EFFACER TOUT** vous permet de vider les zones de leurs données et de retrouver un formulaire vierge.

